

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2008

Le treize octobre deux mil huit, le Conseil Municipal de Saint Etienne de Crossey s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-François GAUJOUR, Maire.

Etaient présents :

Mmes BURET, BURRIAT, CASSAGNE COATTRENEC, MARRANT, MONTEREMAL, PEYLIN, RONDELET, SCOLARI;
MM. BERENGER, GAUJOUR, MIRALLES, PERRET, PERRIN, ROUDET, TROUILLOUD.

Absents : Messieurs BOIZARD Marc, ROUGEMONT Denis

Secrétaire de séance : Madame MONTEREMAL Marie Blanche

Une délégation de sapeurs pompiers professionnels intervient avant la séance pour faire part de leurs revendications, interpellent Monsieur le Maire, Président du SDISS et les élus sur leurs préoccupations concernant la dégradation du service public et plus particulièrement du manque d'effectif et d'un plan de recrutement insuffisant. Ils veulent également avoir des informations sur le **Schéma Départemental Aménagement et Couverture des Risques** et veulent débattre avec les élus politiques de leurs inquiétudes.

Après la lecture d'une déclaration et des témoignages, la délégation de sapeurs pompiers professionnels se retire dans le calme.

Monsieur Le Maire ouvre la séance avec la sécurité routière sur la RD 520. Des bandes rugueuses ont été installées suite à la demande de la commune d'une action urgente pour améliorer la sécurité dans ce virage. Ce type de bandes rugueuses a pu être installé car elles se situent à plus de 100 m des habitations. Certains automobilistes font toujours preuve d'inconscience criminelle en franchissant la bande blanche pour éviter les bandes ou en descendant à la sortie du grand virage, franchissent la ligne continue, roulent sur les bandes pour doubler ceux qui ne roulent pas assez vite.

Un nouveau mémoire a été déposé au Tribunal administratif contre la commune à propos de l'aménagement du centre Bourg.

99/2008

CONVENTION RELATIVE A LA CONSTRUCTION DU GYMNASSE INTERCOMMUNAL DE ST ETIENNE DE CROSSEY/ST AUPRE/ST NICOLAS DE MACHERIN

Monsieur Trouilloud Roger, Adjoint aux finances, fait lecture à l'assemblée du projet de convention rédigé suite à plusieurs rencontres entre les élus des trois communes, sur la participation financière à la construction du gymnase intercommunal entre les communes de St Etienne de Crossey, St Aupre et St Nicolas de Macherin.

Après délibération le Conseil municipal à l'unanimité; accepte les termes de la présente convention, autorise Monsieur le Maire à signer toute convention à venir entre la commune et les associations utilisatrices.

100/2008

PLACEMENT DE L'EXCEDENT DE TRESORERIE
--

Monsieur Trouilloud Roger, Adjoint aux finances, expose à l'assemblée que la commune dispose d'une avance de trésorerie, qui sera utilisée pour les prochains investissements, en particulier pour les travaux différés : construction d'un gymnase intercommunal. Une partie de cette avance de trésorerie peut être placée sur des comptes à terme.

.../...

d'ouvrir un compte à terme à partir du 25 octobre 2008 et de placer la somme de 250 000,00 € pour une durée de 3 mois

d'ouvrir un compte à terme à partir du 25 octobre 2008 et de placer la somme de 250 000,00 € pour une durée de 6 mois

Après discussion et délibération le Conseil municipal décide à l'unanimité, de donner son accord et de déléguer à Monsieur le Maire le soin d'entreprendre toutes les démarches nécessaires.

101/2008

VIREMENT DE CREDITS N°06/2008 ANNULE ET REMPLACE LE VIREMENT DE CREDIT N°05/2008 Délibération N°95 Bis

Madame Marie-Blanche MONTEREMAL, Adjointe à la Vie du Village et aux actions culturelles, expose à l'assemblée qu'il convient de modifier les crédits ouverts au compte 6237 "Publications" pour les raisons suivantes :

D'avril à août 2008 le mensuel a été réalisé par un imprimeur coût total 1 751,76 euros. Un seul trimestriel sera imprimé sur 2008 pour une dépense de 926,9 euros puisque à compter de septembre on passe au bimestriel pour une dépense de 2 788,27 euros. Le total pour la fin de l'année 2008 s'élève donc à 5 466,93 euros alors que le budget est de 3 720 euros. Il faut donc prévoir à l'article 6237 la somme de 1 746 euros

Il est également demandé à l'assemblée son accord sur une rallonge budgétaire du budget culture de 1 000€.

Ces sommes seront prises sur les dépenses imprévues au compte 022.

La perception de Voiron demande que le remboursement de subvention à Pluralis ne se fasse pas sur le compte 1323 mais sur le compte 204. Les crédits seront modifiés en conséquence.

Après délibération le Conseil municipal à l'unanimité, décide d'affecter les crédits suivant la proposition du Maire.

102/2008

VIREMENT DE CREDITS N°07/2008

Monsieur Roger Trouilloud, Adjoint aux finances, expose à l'assemblée qu'il faut modifier les crédits budgétaires de la façon suivante :

Une somme de 28 166,50 euros sera prélevée du compte 022 dépenses imprévues pour être réparties ainsi :

à l'article 21318 opération 14 pour la somme de 4457,50 € T.T.C représentant la pose de nouveaux volets roulants au foyer,

à l'article 2188 opération 103 pour la somme de 192 € pour acheter des nattes pour l'école maternelle,

à l'article 2188 opération 106 pour la somme de 5 944 € TTC pour équiper le gymnase en mobilier et pour la somme de 848 € TTC pour du matériel informatique également pour le gymnase,

à l'article 2313 opération 106 pour des avenants présentés lors ce Conseil municipal sur les marchés du gymnase, dont leur montant total s'élève à 16 725€ TTC.

Après délibération le Conseil municipal par 13 Voix pour et 4 abstentions décide d'affecter les crédits suivant la proposition du Maire.

103/2008

CONVENTION MISE A DISPOSITION COMPOSTEUR

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le Pays Voironnais a mis à la disposition de la commune un composteur qui a été installé à l'école maternelle.

La participation forfaitaire est de 18 €.

.../...

Une convention définissant les conditions de mise à disposition doit être signée entre les 2 parties.

Après lecture de la convention, Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer la convention de mise à disposition.

Après délibération, le Conseil municipal par 17 voix pour, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

104/2008

CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE Commune de Saint Etienne de Crossey/Associations utilisatrices et groupes scolaires

Monsieur Trouilloud Roger, Adjoint aux finances et au sport, fait lecture à l'assemblée du projet de convention rédigé par la commission « finances et sports » pour l'occupation des locaux du complexe sportif.

Il est rappelé qu'une convention sera passée avec chaque association et chaque groupe scolaire utilisant les locaux du complexe sportif pour transmission aux services préfectoraux de l'Isère.

Après délibération le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte les termes de la présente convention, autorise Monsieur le Maire à signer toutes les conventions à venir entre la commune, les associations et les groupes scolaires utilisateurs.

105/2008

APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES LOCAUX DU COMPLEXE SPORTIF
--

Monsieur Trouilloud Roger, Adjoint aux finances, fait lecture à l'assemblée du projet rédigé par la commission des finances et des sports, du règlement intérieur des locaux du complexe sportif.

Il est rappelé que le présent règlement fera l'objet d'une signature de la part de chaque représentant d'association et d'écoles utilisatrices, pour transmission aux services préfectoraux de l'Isère.

Le présent règlement fera l'objet d'un affichage à l'intérieur des locaux sportifs.

Après délibération le Conseil municipal à l'unanimité; accepte les termes du présent règlement, autorise Monsieur le Maire à signer tous les règlements intérieurs à venir entre la commune et toutes les associations et écoles utilisatrices.

106/2008

CONTRAT POUR LA FOURNITURE D'ENERGIE ELECTRIQUE TARIF JAUNE
--

Un contrat doit être signé entre la commune et Electricité de France pour la fourniture d'énergie électrique au tarif jaune au gymnase.

Ce contrat définit les conditions de livraison, la puissance souscrite, le prix et les modalités de paiement.

Ce contrat prend effet le 1^{er} jour de la mise en service pour une durée de un an.

Monsieur le Maire donne lecture du contrat et demande au Conseil de l'autoriser à le signer.

Après délibération, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat avec EDF.

.../...

107/2008

COMPLEXE SPORTIF : CONSTRUCTION DU GYMNASE

Lot n°1. AVENANTS N°1 et 2

Monsieur le Maire fait état de l'avancement des travaux de construction du gymnase. Un marché passé selon une procédure d'appel d'offres ouvert a été signé le 17 avril 2008 avec l'entreprise RAINERO pour le lot n°1 Gros Oeuvre.

Le montant initial du marché pour ce lot est de 664 898,54 € HT soit 795 218,62 € TTC. Deux avenants successifs sont proposés pour ce marché :

Avenant n°1 :

Sur proposition du Maître d'œuvre les modifications suivantes sont à apporter au marché :

Pluses values : tranchées sous dallage supplémentaires, évacuation de terres supplémentaire. Moins values : suppression de réseaux et fourreaux sous dallage, d'appuis de fenêtres, de seuils de portes.

Ces augmentations et diminutions de la masse des travaux entraîneront une baisse de -2 217,01 € TTC.

Avenant n°2 :

Sur proposition du Maître d'Ouvrage les modifications suivantes sont à apporter au marché :

Ouverture d'une porte en sous oeuvre, réfection de prix pour mise en peinture des gradins suite à état final du béton non conforme.

Ces modifications entraîneront un surcoût de 3 099,31 € TTC.

L'augmentation et la diminution cumulées des avenants n°1 et n°2 sera de 0,11%, ce qui porte le montant du marché pour le lot n°1 à : 665 636,22 € HT soit 796 100,92 € TTC

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour et 4 abstentions, autorise Monsieur le Maire à signer les avenants n°1 et 2 pour un montant total de 882,30 € TTC pour le lot n°1.

108/2008

COMPLEXE SPORTIF : CONSTRUCTION DU GYMNASE

Lot n°2 CHARPENTE BOIS - BARDAGE. AVENANT N°1

Monsieur le Maire fait état de l'avancement des travaux de construction du gymnase. Un marché passé selon une procédure d'appel d'offres ouvert a été signé le 17 avril 2008 avec l'entreprise S.D.C.C pour le lot n°2.

Le montant initial du marché pour ce lot est de 570 000,00 € HT soit 681 720,00 € TTC.

Sur proposition du Maître d'œuvre les modifications suivantes sont à apporter au marché :

Surface de bardage supplémentaire.

Cette augmentation de la masse des travaux entraînera un surcoût de 0,42 % soit 2 907,91 € TTC ce qui porte le montant du marché pour le lot n°2 à : 572 431,36 € HT soit 684 627,91 € TTC

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour et 4 abstentions, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 pour un montant de 2 907,91 € TTC pour le lot n°2.

109/2008

COMPLEXE SPORTIF : CONSTRUCTION DU GYMNASE

Lot n°5 MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM SERRURERIE. AVENANT N°1

Monsieur le Maire fait état de l'avancement des travaux de construction du gymnase. Un marché passé selon une procédure d'appel d'offres ouvert a été signé le 17 avril 2008 avec l'entreprise DUPIN FRERES ET BLOUQUY pour le lot n°5 Menuiseries extérieures aluminium et serrurerie.

Le montant initial du marché pour ce lot est de 336 133,66 € HT soit 402 015,86 € TTC.

Sur proposition du Maître d'œuvre les modifications suivantes sont à apporter au marché :

Fourniture et pose de pré-cadres, mise en œuvre d'un châssis, suppression de grilles de ventilation et d'un parement acoustique métal, remplacement d'une porte par une porte métal, habillage de poteaux métalliques, ajout d'une échelle d'accès en toiture et barreaux de sécurité.

Ces modifications entraîneront une baisse de -1,4 % soit -5 628,32 € TTC ce qui porte le montant du marché pour le lot n°5 à : 331 427,59 € HT soit 396 387,40 € TTC

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour et 4 abstentions, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 pour un montant de -5 628,32 € TTC pour le lot n°5.

.../...

110/2008

COMPLEXE SPORTIF : CONSTRUCTION DU GYMNASE
Lot n°7 MENUISERIES INTERIEURES BOIS. AVENANTS N°1 ET 2

Monsieur le Maire fait état de l'avancement des travaux de construction du gymnase. Un marché passé selon une procédure d'appel d'offres ouvert a été signé le 17 avril 2008 avec l'entreprise CHARPENTE ET MENUISERIES DE L'ISERE JANNON pour le lot n°7 Menuiseries intérieures bois. Le montant initial du marché pour ce lot est de 65 206,68 € HT soit 77 987,19 € TTC. Deux avenants successifs sont proposés pour ce marché :

Avenant n°1 :

Sur proposition du Maître d'œuvre les modifications suivantes sont à apporter au marché :

Moins values : Trappes de visite supprimées suite à la variante sur le lot n°14 (chauffage) Diminution de la quantité de plinthes. Plus values : portes de placards techniques supplémentaires, couvre joints aux raccords de mur dans la grande salle.

Ces changements entraîneront une diminution du coût de -156,67 € TTC.

Avenant n°2 :

Sur proposition du Maître d'Ouvrage les modifications suivantes sont à apporter au marché :

2 portes supplémentaires.

Cette augmentation de la masse des travaux entraînera un surcoût de 1 199,22 € TTC.

L'augmentation cumulée des avenants n°1 et n°2 sera de 1,33%, ce qui porte le montant du marché pour le lot n°7 à : 66 078,38 € HT soit 79 029,74 € TTC

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour et 4 abstentions, autorise Monsieur le Maire à signer les avenants n°1 et 2 pour un montant total de 1 042,55 € TTC pour le lot n°7.

111/2008

COMPLEXE SPORTIF : CONSTRUCTION DU GYMNASE
Lot n°9 CARRELAGES FAIENCES. AVENANT N°1

Monsieur le Maire fait état de l'avancement des travaux de construction du gymnase. Un marché passé selon une procédure d'appel d'offres ouvert a été signé le 17 avril 2008 avec l'entreprise GUINET pour le lot n°9 Carrelages faïences.

Le montant initial du marché pour ce lot est de 23 701,80 € HT soit 28 347,35 € TTC.

Sur proposition du Maître d'Ouvrage les modifications suivantes sont à apporter au marché :

Mise en œuvre de faïences dans les vestiaires du club de football.

Cette augmentation de la masse des travaux entraînera un surcoût de 10,45 % soit 2 964,88 € TTC ce qui porte le montant du marché pour le lot n°9 à : 26 180,80 € HT soit 31 312,23 € TTC

La Commission d'appel d'offres, réunie le 9 octobre 2008 a donné son accord pour la modification du montant du marché et la passation de la commande pour ces travaux supplémentaires.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour et 4 abstentions, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 pour un montant de 2 964,88 € TTC pour le lot n°9.

112/2008

COMPLEXE SPORTIF : CONSTRUCTION DU GYMNASE
Lot n°9 CARRELAGES FAIENCES. AVENANT N°2

Monsieur le Maire fait état de l'avancement des travaux de construction du gymnase. Un marché passé selon une procédure d'appel d'offres ouvert a été signé le 17 avril 2008 avec l'entreprise GUINET pour le lot n°9 Carrelages faïences.

Le montant initial du marché pour ce lot est de 23 701,80 € HT soit 28 347,35 € TTC.

Un premier avenant a été signé le 13 octobre 2008 augmentant le montant initial du marché à 26 180,80 € HT soit 31 312,23 € TTC.

Sur proposition du Maître d'œuvre les modifications suivantes sont à apporter au marché :

Ajout de 2 rangées de faïence dans les douches collectives du club de football.

Cette augmentation de la masse des travaux entraînera un surcoût de 752,28 € TTC ce qui porte le montant du marché pour le lot n°9 à : 26 809,80 € HT soit 32 064,51 € TTC

L'augmentation cumulée des avenants n°1 et n°2 sera de 13,11%.

.../...

La Commission d'appel d'offres, réunie le 9 octobre 2008 a donné son accord pour la modification du montant du marché et la passation de la commande pour ces travaux supplémentaires.
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour et 4 abstentions, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 pour un montant de 752 ,28 € TTC pour le lot n°9.

113/2008

COMPLEXE SPORTIF : CONSTRUCTION DU GYMNASE
Lot n°10 SOLS SOUPLES. AVENANT N°1

Monsieur le Maire fait état de l'avancement des travaux de construction du gymnase. Un marché passé selon une procédure d'appel d'offres ouvert a été signé le 17 avril 2008 avec l'entreprise CIOLFI pour le lot n°10 Sols souples.

Le montant initial du marché pour ce lot est de 40 040,00 € HT soit 47 887,84 € TTC.

Sur proposition du Maître d'Ouvrage les modifications suivantes sont à apporter au marché :

Mise en oeuvre d'une résine d'étanchéité sous les sols souples, suppression partielle des revêtements muraux remplacés par une peinture avec indemnisation du titulaire du marché.

Cette modification de la nature des travaux entraînera une baisse de -27,22 % soit -13 036,40 € TTC ce qui porte le montant du marché pour le lot n°10 à : 29 140,00 € HT soit 34 851,44 € TTC.

La Commission d'appel d'offres, réunie le 9 octobre 2008 a donné son accord pour la modification du montant du marché et la passation de la commande pour la mise en oeuvre des travaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour et 4 abstentions, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 pour un montant de -13 036,40 € TTC pour le lot n°10.

114/2008

COMPLEXE SPORTIF : CONSTRUCTION DU GYMNASE
Lot n°12 PEINTURE. AVENANT N°1

Monsieur le Maire fait état de l'avancement des travaux de construction du gymnase. Un marché passé selon une procédure d'appel d'offres ouvert a été signé le 17 avril 2008 avec l'entreprise BATTAGLINO pour le lot n°12 Peinture.

Le montant initial du marché pour ce lot est de 43 232,00 € HT soit 51 705,47 € TTC.

Sur proposition du Maître d'Ouvrage les modifications suivantes sont à apporter au marché :

Peinture des gradins et peinture des murs dans les vestiaires intérieurs en remplacement des revêtements muraux vinyls.

Cette augmentation de la masse des travaux entraînera un surcoût de 17,17 % soit 8 879,06 € TTC ce qui porte le montant du marché pour le lot n°12 à : 50 655,96 € HT soit 60 584,53 € TTC

La Commission d'appel d'offres, réunie le 9 octobre 2008 a donné son accord pour la modification du montant du marché et la passation de la commande pour ces travaux supplémentaires.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour et 4 abstentions, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 pour un montant de 8 879,06 € TTC pour le lot n°12.

115/2008

COMPLEXE SPORTIF : CONSTRUCTION DU GYMNASE
Lot n°12 PEINTURE. AVENANT N°2

Monsieur le Maire fait état de l'avancement des travaux de construction du gymnase. Un marché passé selon une procédure d'appel d'offres ouvert a été signé le 17 avril 2008 avec l'entreprise BATTAGLINO pour le lot n°12 Peinture.

Le montant initial du marché pour ce lot est de 43 232,00 € HT soit 51 705,47 € TTC.

.../...

Un premier avenant a été signé le 13 octobre 2008 augmentant le montant initial du marché à 50 655,96 € HT soit 60 584,53 € TTC.

Sur proposition du Maître d'œuvre les modifications suivantes sont à apporter au marché :

Suppression de lasures sur des boiseries intérieures.

Cette diminution de la masse des travaux entraînera une baisse de -1 327,56 € TTC ce qui diminue le montant du marché pour le lot n°12 à : 49 545,96 € HT soit 59 256,97 € TTC
La variation cumulée des avenants n°1 et n°2 sera de +14,60 %.

La Commission d'appel d'offres, réunie le 9 octobre 2008 a donné son accord pour la modification du montant du marché et la suppression de ces travaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour et 4 abstentions, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 pour un montant de - 1 327,56 € TTC pour le lot n°12.

116/2008

COMPLEXE SPORTIF : CONSTRUCTION DU GYMNASE Lot n°13 EQUIPEMENTS SPORTIFS. AVENANT N°1

Monsieur le Maire fait état de l'avancement des travaux de construction du gymnase. Un marché passé selon une procédure d'appel d'offres ouvert a été signé le 17 avril 2008 avec l'entreprise NOUANSPOUR pour le lot n°13 Equipements sportifs.

Le montant initial du marché pour ce lot est de 61 240,38 € HT soit 73 243,49 € TTC.

Sur proposition du Maître d'Ouvrage les modifications suivantes sont à apporter au marché :

Modification du modèle et du nombre de panneaux de basket, ajout d'une potence pour sac de frappe, modification des modèles de tatami.

Ces changements entraîneront un surcoût de 10,18 % soit 7 461,49 € TTC ce qui porte le montant du marché pour le lot n°13 à : 67 479,08 € HT soit 80 704,98 € TTC

La Commission d'appel d'offres, réunie le 9 octobre 2008 a donné son accord pour la modification du montant du marché et la passation de la commande pour ces fournitures supplémentaires.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour et 4 abstentions, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 pour un montant de 7 461,49 € TTC pour le lot n°13.

117/2008

COMPLEXE SPORTIF : CONSTRUCTION DU GYMNASE Lot n°14 CHAUFFAGE VENTILATION SANITAIRE. AVENANTS N°1 ET 2
--

Monsieur le Maire fait état de l'avancement des travaux de construction du gymnase. Un marché passé selon une procédure d'appel d'offres ouvert a été signé le 17 avril 2008 avec l'entreprise ODDOS pour le lot n°14 Chauffage, Ventilation, Sanitaires.

Le montant initial du marché pour ce lot est de 262 096,58 € HT soit 313 467,50 € TTC. Deux avenants successifs sont proposés pour ce marché :

Avenant n°1 :

Sur proposition du Maître d'œuvre les modifications suivantes sont à apporter au marché :

Fourniture et pose des grilles de ventilation (prestations prévues au lot n°5 et transférées au lot n° 14) ; variante technique sur les bâti-supports des sanitaires.

Cette modification de la nature des travaux entraînera un surcoût de 3 470,79 € TTC

Avenant n°2 :

Sur proposition du Maître d'Ouvrage les modifications suivantes sont à apporter au marché :

Modification des bondes de sols des vestiaires intérieurs.

Cette modification de la nature des travaux entraînera un surcoût de 3 529,97 € TTC.

L'augmentation cumulée des avenants n°1 et n°2 sera de 2,23%, ce qui porte le montant du marché pour le lot n°14 à : 267 950,96 € HT soit 320 468,26 € TTC

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour et 4 abstentions, autorise Monsieur le Maire à signer les avenants n°1 et 2 pour un montant total de 7 000,76 € TTC pour le lot n°14.

.../...

118/2008

COMPLEXE SPORTIF : CONSTRUCTION DU GYMNASE
Lot n°15 ELECTRICITE. AVENANT N°3

Monsieur le Maire fait état de l'avancement des travaux de construction du gymnase. Un marché passé selon une procédure d'appel d'offres ouvert a été signé le 17 avril 2008 avec l'entreprise A.E.V. pour le lot n°15 Electricité.

Le montant initial du marché pour ce lot est de 132 096,00 € HT soit 157 986,82 € TTC.

Deux avenants ont été signés précédemment, augmentant le montant initial du marché à 143 181,00 € HT soit 171 244,48 € TTC.

Sur proposition du Maître d'Ouvrage les modifications suivantes sont à apporter au marché :

Pose d'un sous-compteur et d'une horloge pour l'éclairage des terrains de football et alimentation supplémentaire pour des panneaux de basket.

Cette augmentation de la masse des travaux entraînera un surcoût de 3 408,60 € TTC ce qui porte le montant du marché pour le lot n°15 à : 146 031,00 € HT soit 174 653,08 € TTC

L'augmentation cumulée des avenants n°1, n°2 et n°3 sera de 10,54%.

La Commission d'appel d'offres, réunie le 9 octobre 2008 a donné son accord pour la modification du montant du marché et la passation de la commande pour ces travaux supplémentaires.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour et 4 abstentions, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3 pour un montant de 3 408,60 € TTC pour le lot n°15.

119/2008

COMPLEXE SPORTIF : CONSTRUCTION DU GYMNASE
Lot n°16 V.R.D. AVENANT N°2

Monsieur le Maire fait état de l'avancement des travaux de construction du gymnase. Un marché passé selon une procédure d'appel d'offres ouvert a été signé le 17 avril 2008 avec l'entreprise COLAS pour le lot n°16 V.R.D.

Le montant initial du marché pour ce lot est de 343 306,95 € HT soit 410 595,11 € TTC.

Un premier avenant a été signé le 26 mai 2008 augmentant le montant initial du marché à 354 203,95 € HT soit 423 627,92 € TTC.

Sur proposition du Maître d'Ouvrage les modifications suivantes sont à apporter au marché :

Reprise couverture du mur le long des courts de tennis.

Cette augmentation de la masse des travaux entraînera un surcoût de 1 435,20 € TTC ce qui porte le montant du marché pour le lot n°16 à : 355 403,95 € HT soit 425 063,12 € TTC

L'augmentation cumulée des avenants n°1 et n°2 sera de 3,52%.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour et 4 abstentions, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 pour un montant de 1 435,20 € TTC pour le lot n°16.

Le Pays Voironnais demande pour sa commission accessibilité un titulaire et un suppléant par commune. Les 2 personnes désignées sont madame Véronique Coattrevec, titulaire et madame Myriam Marrant suppléante.

Monsieur le Maire souhaite qu'un groupe de travail soit constitué pour le programme des travaux de démolition et de construction du bâtiment du camping, logement du gardien et salle du foot.

Mesdames Véronique Buret, Nadine Cassagne et Myriam Marrant, Messieurs Roger Trouilloud, Marc Boizard, Armand Perrin et Denis Rougemont pour les élus, messieurs Gilles Begon pour le foot et Thierry Lombardi, gardien du gymnase, constitueront le groupe de travail.

.../...

COMMISSIONS

Finances et sports

Monsieur Trouilloud fait le compte rendu de la réunion avec Monsieur Begon Président du foot, différents points ont été abordés ; entretien, éclairage, utilisation des terrains.

En fonction du règlement du gymnase les élus souhaitent uniformiser les horaires d'utilisation nocturne de tous les terrains sportifs afin de préserver la tranquillité des riverains.

Le 17 octobre à 18 h aura lieu une réunion pour le gymnase avec tous les futurs utilisateurs.

Travaux

Les arrêts bus au Perrin et au Reynaud sont terminés

Vie du village et actions culturelles

La commission travaille sur la maquette des prochains « échos ». Madame Montéréal remercie les autres commissions municipales de fournir les articles qui alimentent les dossiers des « Echos »

La saison culturelle a connu un très bon démarrage avec une soirée théâtre de très bonne qualité et un nombre de place vendue satisfaisant. Le prochain spectacle au mois de novembre, sera précédé d'une animation dans les rues de Crossey. Les spectacles suivants seront également accompagnés par des animations diverses.

Le 2 octobre une réunion a eu lieu avec AEJ qui a présenté un bilan de son activité. Leur plus grande difficulté actuellement est l'organisation du mercredi.

La prochaine réunion de la commission aura lieu le 14 novembre. La date du concert de Noël est fixée au 12 décembre 2008.

Le troc aux plantes aura lieu dimanche 19 octobre.

Scolaire et Solidarité Inter-génération

La semaine du goût a débutée avec la foire gastronomique du ski club et la fête de la St Denis. Les enfants de la maternelle ont eu un goûter avec des pommes bio. Les écoles visitent des fermes et un repas préparé avec des produits locaux sera servi au restaurant scolaire jeudi. Cette semaine se terminera par la soirée de présentation des agriculteurs locaux avec dégustation de produits et plats amenés par les participants qui échangeront leurs recettes.

Dimanche 19 octobre aura lieu le cross organisé par le Sou des écoles

Le Maire clôt la séance à 23 h 30

La prochaine réunion du Conseil municipal est prévu le lundi 10 novembre 2008 à 20 h 30